

## Compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2010

**Présents :** A. BOULAIN, M. BRIENT, A. CHASSEUR, C. CORMIER, E. LABASTE, R. LARRODE, JP. LAUDINET, P. LAULOM, P. VENDRIOS.

**Excusés :** F. HOURQUEBIE, T. PEYRES, T. GUILLOT pouvoir à P.VENDRIOS, C. LUX pouvoir à C. CORMIER, Y. COURET

**Secrétaire de séance :** E.LABASTE

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2010**

Adoption à l'unanimité

- **Compte rendu des commissions**

**Bâtiments :**

Suite au passage de la commission pour la sécurité et l'accessibilité à la salle des associations et au Mur à Gauche, un avis favorable a été émis.

**Voirie :**

- programme entretien des fossés terminé.
- réalisation d'une aire de stationnement pour les usagers du Tir à l'Arc.
- Aménagement d'un ouvrage hydraulique aux HLM, Voie Nouvelle de Lalanne.

**Avancement des travaux terrain de loisirs :**

Il reste la dernière phase : mise en place du mobilier urbain, équipements divers et plantations.

- **Composition bureau de vote pour les élections du 14/03 et du 21/03**

La composition du bureau de vote sera établie comme suit pour les deux tours :

**8h – 11h30 :** Roger Larrodé, Thomas Peyres, Corine Lux, Christèle Cormier, Patrice Laulom

**11h30- 14h30 :** Alain Chasseur, Pierre Vendrios, Yves Couret, Florence Hourquebie

**14h30 -18h :** Marc Brient, Annie Boulain, Eric Labaste, Jean-Pierre Laudinet.

- **Délibération prescrivant la révision du P.O.S. de la commune**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réviser le POS pour le transformer en PLU pour les raisons suivantes :

- Le Plan d'Occupation des Sols de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 janvier 2002, n'est plus adapté au développement de la commune pour les années à venir.
- Les zones constructibles sont quasiment toutes aménagées et il va falloir ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones.
- De nouvelles règlementations sont à prendre en considération : densité, choix de la zone géographique, étude d'assainissement, eaux usées).

Le coût de l'opération est estimé entre 25000 et 28000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces Publics : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger dans la commission d'appel d'offres créée pour le groupement de commandes.**

Le Conseil Municipal désigne en application de la convention de groupement de commande, Monsieur LARRODÉ Roger comme membre titulaire et Monsieur Eric LABASTE comme membre suppléant pour siéger dans la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement créée.

- **Délibération délivrant au comptable l'autorisation de poursuites pour tous les actes de recouvrement contentieux.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du courrier de Mme RAVAILHE, Trésorière de Peyrehorade, demandant de délivrer au comptable une autorisation permanente de poursuites pour tous les actes de recouvrement contentieux, conformément au décret n° 2009-125 du 3 février 2009.

**Délibération délivrant l'autorisation adoptée à l'unanimité.**

- **Délibération : Signature de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » avec la CAF (PSO).**

Les déclarations d'ouverture d'un accueil périscolaire auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sport depuis février 2007 ouvrent droit au versement de la prestation de service ordinaire (PSO) par la CAF.

Considérant que la convention de financement de la prestation de service ordinaire signée avec la CAF pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2009 est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention conclue sur deux ans pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2012.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Informations diverses**

- Validation de la délibération fixant le taux de promotion au titre de l'avancement de grade des agents (100%) par la CTP du 04/03/2010.
- Validation de l'info municipale à diffuser par les employés communaux.
- Vente propriété de Monsieur Peyrelongue : le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur cette propriété.

Fin de la séance : 22h15

A. BOULAIN	M. BRIENT	A. CHASSEUR	C. CORMIER	Y. COURET excusé
T. GUILLOT Excusé	F. HOURQUEBIE excusée	E. LABASTE	JP. LAUDINET	
R. LARRODE	P. LAULOM	C. LUX excusée	T. PEYRES excusé	P. VENDRIOS